LA DISPOSITION SERA CONTENUE DANS LA LOI DE FINANCES 2015

Le «87 bis» sera annulé

Les travailleurs devront attendre la promulgation de la loi de finances 2015 pour voir l'article 87 bis du code du travail annulé. Le consensus autour de l'abrogation de la loi 90-11 relative aux relations de travail avait été dégagé au cours de la dernière tripartite avant que le ministre du Travail n'en fasse l'annonce à l'occasion de la fête du travail.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Réclamée depuis de longues années et différée à plusieurs reprises, l'annulation de l'article 87 bis du code du travail devra intervenir à la faveur de l'élaboration de la loi de finances 2015.

C'est le ministre du Travail qui en a fait l'annonce jeudi à l'occasion des célébrations du 1er Mai. Mohamed Benmeradi, qui effectuait une visite au port d'Alger, a affirmé que «l'annulation de l'article 87 bis du code du travail est prévue dans la première loi qui sera soumise à l'Assemblée populaire nationale, à savoir la loi de finances». Selon le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, «un autre article relatif à la redéfinition du salaire national minimum garanti est également prévu dans cette loi». Une information également confirmée par le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens qui a attribué la décision au président de la République. Abdelmadjid Sidi Saïd affirme que cette annulation permettrait de «revaloriser les salaires des travailleurs et concernera quelque 1,1 million employés de la Fonction publique». Ces derniers devront cependant patienter. L'entrée en vigueur de nouvelles dispositions permettant à de très nombreux salariés de voir leurs salaires augmenter ne sera effective qu'après la loi de finances adoptée.

L'attente du monde du travail date de plusieurs années. De nombreux syndicats autonomes avaient fait de l'abrogation de l'article 87 bis leur cheval de bataille, réclamant au gouvernement de revenir sur une disposition de la loi 90-11 relative aux relations de travail prise sous la pression du Fonds monétaire international dans un contexte économique des plus difficiles.

Photo : Samir Sid

Benmeradi annonce la redéfinition du salaire national minimum.

Cet article définit le salaire national minimum garanti (SNMG) qui selon les termes de ladite loi doit «englober le salaire de base, les primes et les indemnités quelle que soit leur nature, à l'exception des indemnités versées pour payer les dépenses assumées par le travailleur».

Un article qui a freiné l'évolution des salaires de millions de travailleurs. Ce même article, probablement l'un des plus médiatisés et controversés, avait fait l'objet d'un consensus entre le gouvernement, le patronat et la Centrale syndicale à l'occasion de la tenue de la dernière tripartite.

Le principe de son abrogation avait été retenu ainsi que celui de l'adoption d'un nouveau dispositif de calcul du salaire minimum garanti. L'échéance de 2015 avait été évoquée et est finalement confirmée. Une perspective qui ne fait pas l'unanimité auprès du patronat et des experts économiques qui mettent l'accent sur le coût économique qu'engendrera cette décision. Si les économistes mettent en garde contre les conséquences financières, estimées entre 9 et 11 milliards de dollars annuellement, les patrons quant à eux brandissent la carte de la viabilité des entreprises. Ils ont été nombreux à monter au créneau.

Certains n'ont pas hésité à brandir la menace de la compression de personnel pour faire face aux conséquences financières de la suppression de l'article 87 bis. Après des années de résistance, le gouvernement lâche finalement du lest dans un contexte postélectoral. Une décision qui s'apparente à un «cadeau»….

N. I.

PROJET DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Benflis répond à Bouteflika

Le projet de révision constitutionnelle proposé par Abdelaziz Bouteflika n'est «qu'un acte de diversion», estime Ali Benflis, dans un communiqué de presse. Il accuse le régime en place d'initier un amendement de la loi fondamentale dont «il gardera seul le contrôle pour décider du contenu final».

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Ali Benflis a réagi aux mesures politiques annoncées par le chef de l'Etat lors sa quatrième cérémonie d'investiture. L'ex-candidat à l'élection présidentielle a critiqué, mercredi, l'engagement du Président Bouteflika visant à «relancer sous peu le chantier des réformes politiques qui aboutira à une révision constitutionnelle».

«La révision constitutionnelle ainsi envisagée porte limitativement sur la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, le rôle du Parlement, la place et les droits de l'opposition ainsi que les droits et liberté des citoyens. Le régime en place rejette les propositions d'une conférence nationale ou d'un mandat-transition comme cadre consensuel organisé de refondation du système politique algérien», indique Benflis dans un communiqué rendu public hier. Il estime que cette «proposition n'est qu'un acte de diversion» car elle «pèche par des insuffisances intrinsèques qui la destinent à être sans effet sur la crise politique et institutionnelle actuelle dont elle feint d'ignorer la nature et les causes véritables».

Photo : Samir Sid

Benflis critique le projet de révision constitutionnelle de Bouteflika.

Parmi les insuffisances, Benflis relève que «les cinq domaines devant faire l'objet de la révision constitutionnelle sont précisément ceux-là mêmes que le régime en place a, durant les quinze dernières années, affaiblis et ignorés» et que la proposition «n'accorde à l'opposition que le rôle de caution politique et morale à une initiative dont le régime a déterminé unilatéralement les limites et dont il a fixé seul les modalités et les règles». Cette démarche du clan présidentiel bâtie sur le déni et le fait accompli aura, selon lui, une série de conséquences. La première est que cette révision «sera sans effets réels sur le règlement de la crise». «Alors que l'opposition réclame une Constituante comme cadre global d'une refondation du système politique algérien, le pouvoir en place n'envisage qu'une révision constitutionnelle qu'il organiserait et contrôlerait lui-même et dont il déciderait seul du contenu final».

Pour l'ancien chef du gouvernement, «les ravalements constitutionnels de façade» ne mettront pas un terme à l'impasse politique. «La Constitution dont la République se dotera devra se concevoir comme le couronnement d'un processus politique où l'opposition tiendra le rôle de partenaire effectif et non de simple caution. Le point de départ de ce processus politique, quant à lui, devra nécessairement se traduire par un retour à la volonté populaire comme source de toute légitimité et par la mise en capacité des institutions de la République d'assurer leurs missions constitutionnelles».

T. H.

UNE PROPOSITION DE DEUX POSTES MINISTÉRIELS LUI A ÉTÉ FAITE

Le FFS dit non à Sellal

Le Front des forces socialistes, qui entend concentrer ses efforts sur la reconstruction d'un consensus national, a rejeté l'offre faite par Abdelmalek Sellal de rejoindre le prochain gouvernement avec deux postes ministériels.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Selon le secrétaire national à la communication au FFS, Youcef Aouchiche, l'instance dirigeante du parti a été contactée par le Premier ministre Abdelmalek Sellal, en vue de rejoindre son prochain gouvernement.

«Une offre de deux postes ministériels nous a été faite, pour appliquer le programme du président.

La Direction nationale du FFS a décliné cette proposition au motif que notre priorité est la reconstruction d'un consensus national et l'organisation d'une conférence nationale de consensus et que le FFS n'envisage pas d'entrer dans un gouvernement avant l'aboutissement de ce projet, qui vise à élaborer avec l'opposition politique, la société et le pouvoir un programme consensuel de sortie de crise», a-t-il affirmé.

De son côté, Ali Laskri, membre de l'instance présidentielle du FFS, qui s'exprimait, hier, lors d'une session ordinaire du parti, à Alger, a justifié ce choix : «L'ouverture politique post-événement d'octobre 1988 a échoué. Le pays n'est pas entré dans un processus de transition véritable. La nécessité d'une transition démocratique se fait chaque jour plus urgente».

C'est pour cette raison qu'il estime que «chaque occasion ratée ajoute à la complexité de la situation. Le statu quo est le contraire de l'unité et de la cohésion sociale, le contraire de la stabilité et de la sécurité du pays».

Toutefois, Ali Laskri, ne perd pas espoir et certifie : «Tout est possible dès lors qu'il existe une volonté politique de considérer l'intérêt national avant les intérêts particuliers.» Et pour se faire, une seule solution se profile à ses yeux : «Le changement n'est possible que si les tenants du système et ceux qui s'y opposent trouvent un intérêt à ce changement.

Si tous ne sont pas convaincus qu'il y a une montée des périls et que le statu quo est suicidaire pour tous, alors rien ne bougera et l'on va droit à la catastrophe avec des scénarios à terme imprévisibles et violents.»

M. M.

Photo : Samir Sid

Laskri préconise une transition démocratique.